

Module N°1 **Cadrage, formalisation du diagnostic et définition du plan d'actions**

Public visé

Personnes chargées de projet Qualiopi au sein des établissements de formation de la Fonction Publique Hospitalière.

Organisé par

STB Conseil
(Sabine Vansaingèle)
et Avantage-Qualité
(Olec Kovalevsky)

Nombre de participants

Pour chaque établissement de formation, en fonction des modalités (à distance ou en présentiel) : 1 à 12

Durée

1,5 jours

En savoir plus

www.anfh.fr

Depuis 2014, la loi applicable en matière de formation professionnelle continue demandait aux acheteurs publics (OPCA – Administrations - Collectivités) de s'assurer de la qualité des prestations de formation. La mise en œuvre de cette exigence a conduit à l'instauration du GIE Datadock et au référencement éponyme des organismes de formation.

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » modifie la loi antérieure et instaure une certification qualité selon le référentiel national qualité (RNQ – Qualiopi) pour tous les organismes de formation financés sur des fonds publics ou mutualisés. Cette certification est délivrée par des organismes de certification, eux-mêmes accrédités par le Cofrac.

Au regard des évolutions réglementaires précitées et en cohérence avec son projet stratégique 2020-2023, l'ANFH accompagne ses établissements de formation adhérents pour leur permettre de :

- Poursuivre la dynamique impulsée par le référencement Datadock ;
- S'inscrire et afficher leur politique qualité dans le nouvel environnement de la formation professionnelle continue ;
- Favoriser, par un accompagnement sur-mesure, l'obtention de leur certification Qualiopi.

Objectifs

L'objectif de la prestation est d'accompagner les établissements de formation concernés à l'amélioration de la qualité de leurs actions de formation dispensées pour leur compte, et ce dans le contexte des nouvelles exigences réglementaires relatives à la qualité de la formation (Qualiopi)

A travers une méthodologie de conduite de projet, l'accompagnement permettra aux participants de :

- Réaliser un diagnostic de leurs pratiques en lien avec les nouvelles exigences réglementaires ;
- Partager le diagnostic entre les parties prenantes du projet d'amélioration de la qualité des actions de formation ;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques en matière d'organisation et de dispense de formations ;
- Réaliser un pré-audit d'évaluation (ou audit à blanc) préparant à l'audit initial de certification Qualiopi ;
- Monter le dossier à transmettre au certificateur Qualiopi en vue de la réalisation de l'audit initial.

En option, si le besoin est exprimé, action de formation non comprise dans la prestation standard, permettant aux participants de s'approprier ou de renforcer leur connaissance des nouvelles exigences réglementaires relatives à la qualité des actions de formation.

Modalités pédagogiques

Pédagogie active centrée sur le soutien aux participants

Plateforme informatique avec espace de travail personnalisé pour l'autonomie et l'individualisation des apports (+ de 150 organismes utilisateurs en France)

Séances de travail à distance (avec outil de type Zoom et partage d'écran de la plateforme) ou en présentiel

Accompagnateurs Qualiopi expérimentés, également auditeurs pour des organismes de certification accrédités

Programme

Cadrage de l'accompagnement :

- > Définir, avec les parties prenantes du projet, les besoins et attentes de l'établissement
- > S'approprier l'usage de la plateforme collaborative « Qualité-ANFH » pour l'auto-formation, l'auto-diagnostic et la conduite du projet qualité

Diagnostic des pratiques de formation :

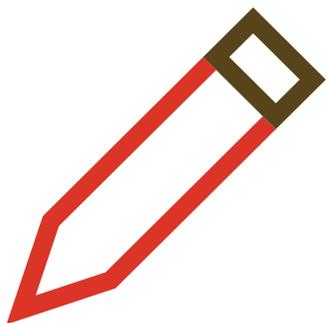
- > Auto-diagnostic des pratiques professionnelles des activités de formation par les acteurs du projet puis validation du diagnostic par l'accompagnateur pour identifier d'éventuels axes d'amélioration en lien avec les nouvelles exigences réglementaires

Définition du plan d'actions :

- > Valider le plan d'actions d'amélioration avec les acteurs du projet qualité de l'établissement

Livrables

- > Grille d'évaluation de la prestation, destinée au Siège ANFH (service DFC)
- > Accès aux outils, supports et informations de la plateforme « Qualité – ANFH »
- > Note de cadrage du projet d'accompagnement de chaque établissement concerné, incluant le calendrier prévisionnel de déroulement de la prestation de chaque établissement, destinée au commanditaire délégué ANFH en région et au référent du projet de chaque établissement
- > Autodiagnostic visualisable sur l'espace de travail « Qualité – ANFH »
- > Rapport de diagnostic, visualisable sur l'espace de travail « Qualité – ANFH » de chaque établissement et imprimable au format PDF par tout membre de l'établissement disposant des identifiants d'accès, dont le référent du projet
- > Projet de plan d'action en cours d'élaboration, visualisable sur l'espace de travail « Qualité – ANFH » de chaque établissement par tout membre de l'établissement disposant des identifiants d'accès



Module N°2 **Déploiement du plan d'actions et réalisation d'un pré-audit d'évaluation**

Public visé

Personnes chargées de projet Qualiopi au sein des établissements de formation de la Fonction Publique Hospitalière.

Organisé par

STB Conseil
(Sabine Vansaingèle)
et Avantage-Qualité
(Olec Kovalevsky)

Nombre de participants

Pour chaque établissement de formation, en fonction des modalités (à distance ou en présentiel) : 1 à 12

Durée

1 jour

En savoir plus

www.anfh.fr

Depuis 2014, la loi applicable en matière de formation professionnelle continue demandait aux acheteurs publics (OPCA – Administrations - Collectivités) de s'assurer de la qualité des prestations de formation. La mise en œuvre de cette exigence a conduit à l'instauration du GIE Datadock et au référencement éponyme des organismes de formation.

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » modifie la loi antérieure et instaure une certification qualité selon le référentiel national qualité (RNQ – Qualiopi) pour tous les organismes de formation financés sur des fonds publics ou mutualisés. Cette certification est délivrée par des organismes de certification, eux-mêmes accrédités par le Cofrac.

Au regard des évolutions réglementaires précitées et en cohérence avec son projet stratégique 2020-2023, l'ANFH accompagne ses établissements de formation adhérents pour leur permettre de :

- Poursuivre la dynamique impulsée par le référencement Datadock ;
- S'inscrire et afficher leur politique qualité dans le nouvel environnement de la formation professionnelle continue ;
- Favoriser, par un accompagnement sur-mesure, l'obtention de leur certification Qualiopi.

Objectifs

L'objectif de la prestation est d'accompagner les établissements de formation concernés à l'amélioration de la qualité de leurs actions de formation dispensées pour leur compte, et ce dans le contexte des nouvelles exigences réglementaires relatives à la qualité de la formation (Qualiopi)

A travers une méthodologie de conduite de projet, l'accompagnement permettra aux participants de :

- Réaliser un diagnostic de leurs pratiques en lien avec les nouvelles exigences réglementaires ;
- Partager le diagnostic entre les parties prenantes du projet d'amélioration de la qualité des actions de formation ;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques en matière d'organisation et de dispense de formations ;
- Réaliser un pré-audit d'évaluation (ou audit à blanc) préparant à l'audit initial de certification Qualiopi ;
- Monter le dossier à transmettre au certificateur Qualiopi en vue de la réalisation de l'audit initial.

En option, si le besoin est exprimé, action de formation non comprise dans la prestation standard, permettant aux participants de s'approprier ou de renforcer leur connaissance des nouvelles exigences réglementaires relatives à la qualité des actions de formation

Modalités pédagogiques

Pédagogie active centrée sur le soutien aux participants

Plateforme informatique avec espace de travail personnalisé pour l'autonomie et l'individualisation des apports (+ de 150 organismes utilisateurs en France)

Séances de travail à distance (avec outil de type Zoom et partage d'écran de la plateforme) ou en présentiel

Accompagnateurs Qualiopi expérimentés, également auditeurs pour des organismes de certification accrédités

Livrables

- > Plan d'actions incluant les responsables d'actions, les échéances et les indicateurs de progression, visualisable sur l'espace de travail « Qualité – ANFH »
- > Mises à jour régulières du plan d'actions incluant les responsables d'actions, les échéances et les indicateurs de progression, visualisable sur l'espace de travail « Qualité – ANFH »
- > Rapport de pré-audit, visualisable sur l'espace de travail « Qualité – ANFH » disposant des identifiants

Programme

Définition et déploiement du plan d'actions :

- > Valider le plan d'actions d'amélioration avec les acteurs du projet qualité de l'établissement
- > Apporter un appui méthodologique et outiller les acteurs du projet dans la réalisation du plan d'actions, de son calendrier et de son déploiement opérationnel au sein de l'établissement
- > Synthétiser un pré-audit d'évaluation et aider au montage du dossier à transmettre au certificateur

